

Tiers payant généralisé IDEL

Le tiers-payant généralisé est appliqué au 01/01/16

– Focus sur le Tiers payant généralisé IDEL : il est déjà appliqué déjà pour certains patients entre autre :

- victime de maladie professionnelle ou d'accident du travail, d'Affection de Longue Durée.
- bénéficiaire de l'Aide Médicale de l'état ou de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire.
- [victime d'un attentat suite à un acte de terrorisme.](#)

A lire notre article sur la [Protection Universelle Maladie](#). A lire également notre article sur [CMU](#).

Depuis juillet 2015, la généralisation s'étend aux patients qui bénéficient de l'Aide à la Complémentaire Santé.

Dès juillet 2016, la mesure s'étendra à tous les patients couverts à 100 % par la sécurité sociale, y compris les femmes enceintes.

A lire notre article sur [Tiers Payant infirmier](#).

– **Que vous soyez pour ou contre le tiers payant généralisé IDEL, n'a strictement aucune importance.**

Car les IDEL ne seront jamais consultés même en tant que professionnels de santé en première ligne sur le terrain.

Cette loi est passée le 17 décembre 2015 sans difficulté.

Comme l'écrasante majeure partie des pays de communauté économique européenne, qui applique déjà la généralisation du Tiers Payant.

Pour mémoire, c'était une promesse de campagne présidentielle. C'est bien démagogue et plutôt racoleur, voir destructeur !

Diktat européen pour le Tiers payant généralisé IDEL

Une fois de plus, nos très chers technocrates vont imposer un alourdissement de la gestion administrative aux soignants. Ceux ci sont d'abord là pour soigner, et non pas pour effectuer le travail en lieu et place des fonctionnaires de l'assurance maladie.

Concrètement, il va falloir faire évoluer les logiciels infirmiers pour y intégrer un module d'identification.

Et de concentration de système de facturation pour les patients qui sont adhérents à une mutuelle.

Ou à un groupement concentrationnaire de mutuelles au regard de la tendances ces dernières années.

Certes le tiers payant généralisé IDEL fait aussi des soins facturés et rapidement réglés.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

– Soit l'ACPR ou l'organisme officiel de la Banque de France qui gère les agréments et recensements dans son livre n° II des mutuelles.

Entre les différentes lois de finances et les directives européennes, le nombre d'organisme en France s'est effondré depuis le début du siècle.

Une conséquence du tiers payant généralisé IDEL (entre autres) ?

- en 2005 plus de 1200 mutuelles.
- en 2010, 719 mutuelles.
- en 2015, 426 mutuelles.
- en 2017, 444 mutuelles (le nombre repart en augmentation, mais pour très peu de temps).

En 2019, d'après le Fonds CSS (Complémentaire Santé Solidaire [voici un lien vers le site officiel](#)):

439 organismes (310 mutuelles, y compris les mutuelles substituées, 103 sociétés d'assurances et 26 institutions de prévoyance).

Ils exercent tous une activité de complémentaire santé. Le nombre de mutuelles a été divisé par cinq entre 2001 et 2019.

Notons au passage, que cela a du faire quelques chômeurs de plus ! Comme si nous en manquions.

– Sur les derniers chiffres officiels en 2021, d'après l'Union de Recouvrement de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales :

Il reste 417 organismes seulement 288 mutuelles ou substituées, tout établissements inclus.

Dont 104 entreprises d'assurance et 25 institutions de prévoyance exercent une activité de complémentaire santé

Le Tiers payant généralisé IDEL coutent une fortune

– Quel est le coût de la mise à jour pour les logiciels infirmiers, imposée par la politique du gouvernement et de l'Europe ?

– Qui va devoir assurer la gestion des incontournables impayés dans ces tiers payant généralisé IDEL ?

Attente de règlements tardifs ou incorrects, nombre de mail de correspondance pour récupérer « 3 € 6 centimes ».

Ou perdre patience ou payer un prestataire pour le gérer à votre place ?

– Même si cette loi est présentée comme un progrès social, pour ma part, je ne le pense pas.

Le développement de l'assistantat (car il s'agit bien de cela avec le tiers payant généralisé IDEL), ne constitue pas une solution probante. A court ou long terme pour notre société.

L'assistantat est une arme politique redoutable pour un asservissement

de masse.

Et empêcher de fait, toute velléité de réflexion et de prise de conscience individuelle.

Plutôt que d'inciter directement et indirectement, certains patients à « conscience limitée » à « consommer plus ».

Surtout sans se soucier du coût global du système de santé.

Il me semble préférable de les éduquer pour apprendre à « consommer mieux » en fonction du besoin réel.

A éviter absolument toutes formes de surenchères médicales et pharmaceutiques.

Et à faire de la prévention, une grande priorité nationale voire européenne.

Juste pour info sur le Tiers payant généralisé IDEL

– N'oubliez pas que les fermetures de lits dans les hôpitaux existent et sont appliquées depuis des décennies.

A croire qu'il existe un plan de destruction programmée pour la santé publique en France !

Et de l'hôpital également.

Pendant que Madame Marisol Touraine était aux commandes du ministère de la Santé du gouvernement de François Hollande.

Rappelez vous que plus de 15000 lits ont déjà été fermés dans les hôpitaux publics à l'époque, soit entre 2012 et 2017.

N'oubliez pas, qu'à ce jour, c'est plus de 18000 lits depuis 2017 avec Emmanuel Macron.

Déjà sur son premier quinquennat !

Au total suppression de plus de 80000 lits sur les 20 dernières années sur les environs 380000 restants.

– Hélas, la France tout comme l'Europe, ont l'air de marcher sur la tête, entre autre dans le domaine de la santé publique !

Ou peut-être pas !!!

Olivier Luck